Version abregée - Veuillez contacter l'IG BIO pour obtenir la version complète (info@foodlex.ch)

Guide pratique des BPF sur la diligence raisonnable en ce qui concerne les résidus de phosphine dans les céréales biologiques (et les produits qui en découlent)

- Ce guide contient des mesures dans le sens des bonnes pratiques de fabrication (BPF) afin d'éviter les résidus de phosphine (PH3) dans les produits biologiques.
- Ce guide indique clairement que tous les partenaires commerciaux (au sein de la chaîne) prennent les mesures appropriées pour éviter les résidus à long terme dans un délai raisonnable. Les mesures doivent être documentées par écrit dans le cadre du processus d'autorégulation.
- Ce guide se concentre sur les mesures qui servent à éviter les résidus. D'autres mesures, qui sont également requises par l'ordonnance sur l'agriculture biologique, les directives de Bio Suisse ou les BPCC (bonnes pratiques des centres collecteurs), ne sont pas énumérées dans ce guide.
- L'objectif est d'éviter les résidus de phosphine dans les produits biologiques grâce aux mesures recommandées et d'atteindre ainsi des niveaux de résidus inférieurs à la valeur d'intervention de 1 μg PH3/kg.
- Pour les niveaux de résidus entre 1 et <5 µg/kg, l'entreprise décide elle-même de commercialiser la marchandise ou non, mais elle doit prouver que les BPF ont été respectées et qu'aucune utilisation de phosphine n'a été faite.

Risque : Fraude par utilisation non autorisée Niveau de responsabilité Ensemble de la chaîne de valeur ajoutée Traçabilité Le flux de marchandises, y compris leur origine, leur stockage temporaire, les moyens de transport et leur fret précédent jusqu'au produit doivent être connus dans leur intégralité ... Mesures à mettre en place dans l'entreprise Documentation Assurer la traçabilité (étape par étape) via tous les fournisseurs en amont des producteurs Certificats, attestation, moyens de transport, etc.

Risque: Fraude par contamination accidentelle

- Le stockage et le transfert de produits biologiques et conventionnels dans la même exploitation présentent le plus grand risque de contamination croisée par le transfert de phosphine.
- On ne sait généralement pas si les produits classiques ont été traités à la phosphine. Chaque lot conventionnel précédant un produit biologique présente donc un risque potentiel de contamination.
- La meilleure pratique consiste en une séparation complète des flux de marchandises biologiques et conventionnelles. Différentes installations et des cellules/lieux de stockage séparés sont nécessaires pour atteindre ce but.
- Outre la séparation dans le temps ou dans l'espace des produits conventionnels et biologiques exigée par l'ordonnance sur l'agriculture biologique, des précautions supplémentaires doivent être prises si besoin pour éviter la contamination des produits biologiques par la phosphine.

| Niveau de responsabilité | Étape de la procédure | Exigences de la procédures | Mesures à mettre en place dans l'entreprise | Documentation |
|------------------------------|------------------------------|---|--|---|
| Stockage / Transformation | les cellules / les halles de | Un système de lutte intégrée contre les parasites doit être mis en place dans les entreprises. Ce système doit être installé et entretenu par une entreprise de lutte antiparasitaire agréée ou par du personnel dûment formé | Mise en place d'un système de lutte contre les parasites par une entreprise de lutte antiparasitaire agréée ou par du personnel dûment formé | Documentation Concept de lutte contre les ravageurs |
| | | | | |

Prévention de la contamination par la poussière ou l'accumulation de poussière

⁽²⁾ Leitfaden für die Probenahme und Rückstandsanalyse von Biolebensmitteln, FIBL (Stand 13.5.2013)

- On trouve également des résidus de phosphine dans les entreprises qui n'utilisent pas elles-mêmes de phosphine. Cela signifie qu'une propre application n'entraîne pas nécessairement une contamination, mais il est possible qu'une contamination croisée avec des marchandises traitées extérieurement peut également se produire.¹
- La poussière dans les usines, les moyens de transport, etc..., dans lesquels les marchandises conventionnelles sont acceptées, peuvent être contaminés et être ainsi la principale cause de contamination par la phosphine des produits biologiques.¹
- Toutes les installations, tous les moyens de transport, etc..., sur lesquels des marchandises conventionnelles et biologiques sont transportées sont susceptibles d'être contaminés.
- Le mouvement et le transbordement des marchandises augmentent la formation de poussière. 1
- > La gestion des poussières est recommandée pour les exploitations mixtes afin de minimiser le risque de contamination des produits biologiques par la phosphine.²
- > Lors du nettoyage, on veille à ce que la charge de poussière de tous les composants de l'installation soit toujours aussi faible que possible :

 les méthodes de nettoyage doivent être choisies de telle sorte que le moins de poussière possible soit soulevée, qui se dépose ensuite à nouveau. (Passer l'aspirateur au lieu de nettoyer avec un balai, nettoyage humide.)¹
- > En tenant compte des risques d'hygiène et de résidus propres à l'entreprise (en tenant compte des performances d'aspiration, des exigences structurelles et liées à l'usine, etc.), l'entreprise détermine comment et à quelle fréquence les trémies, les redlers, les sols, les cellules, les filtres, la table de taxation, les équipements d'échantillonnage et tous les autres éléments pertinents de l'usine sont nettoyés.²
- > L'adéquation et la pertinence des exigences spécifiques à l'entreprise dans la pratique sont à vérifier, documenter et si nécessaire, adaptés dans le cadre des BPF au moyen d'investigations appropriées.

| Niveau de responsabilité | Étape de la procédure | Exigences de la procédures | Mesures en fonction du risque sur l'exploitation | Documentation |
|--------------------------|-------------------------------|--|--|---|
| Logistique / Transport | Contrôle du moyen de transpor | t Le moyen de transport doit être propre et exempt de poussière avant le chargement afin d'éviter toute contamination par la cargaison précédente | Vérifier avant le chargement et rejeter si nécessaire Nettoyage à sec avec un balai / par aspiration ; nettoyage humide Des moyens de transport dédiés aux produits biologiques sont recommandés | Certificats de nettoyage / confirmation de nettoyage du moyen de transport / avant le transport |
| | | | | |